

DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORT ET TRANSFORMATION DU PONT ANNE DE BRETAGNE

Pièce 0
Guide de lecture – Phase 2

PRODUCTION

	Projet	Identification	Version	Pages
Identification	230836	Pièce 0 – Guide de lecture – Phase 2	F	8

VALIDATION

	Établi par	Vérifié par	Approuvé par
Nom	Charly METEAU	Camille REMOUE	Ludovic ROUSSEAU
Fonction	Chargé de projets	Cheffe de projet	Directeur des études
Date	29/11/2024	29/11/2024	29/11/2024

CONTACT SEMITAN

Affaire suivie par	Adresse
Adrien PIERRE	SEMITAN 3 rue Bellier - BP 64605 44046 Nantes Cedex 1

CONTACT SCE

Affaire suivie par	Adresse
Camille REMOUE/Ludovic ROUSSEAU	SCE 4 Rue Viviani CS 26220 44262 Nantes Cedex 2 camille.remoue@sce.fr

RÉVISIONS

Version	Date	Description
A	28/05/2024	Première diffusion
B	24/06/2024	Deuxième diffusion
C	06/09/2024	Troisième diffusion
D	16/09/2024	Version finale
E	29/11/2024	Compléments DDTM
F	13/03/2025	Mise à jour liste annexes

Sommaire

1	Préambule et contexte.....	4
2	Structure du dossier d'enquête publique	6
3	Conseils aux lecteurs	8

1 Préambule et contexte

Le projet de développement des nouvelles lignes de transport et de transformation du Pont Anne de Bretagne, qui découle des suites de la concertation publique de 2020/2021, constitue un projet global au sens du code de l'environnement. Il est composé des opérations suivantes :

- La création de nouvelles infrastructures tramway qui traversent l'île de Nantes sur un axe Nord/Sud, utilisant le Pont Anne de Bretagne et une courte section sur la route de Pornic sur les communes de Nantes et Rezé (axe Quai de la Fosse, Boulevard L. Bureau, Boulevard S Veil, Boulevard Schoelcher, Route de Pornic) soit environ 3 km d'infrastructures ferroviaires (6 nouvelles stations et déplacement d'une station existante) ; pour les futures lignes 6 et 7 ;
- La transformation du Pont Anne de Bretagne qui franchit la Loire au niveau de Bras de la Madeleine ;
- L'aménagement du Pont des Trois-Continents sur l'ensemble de l'assiette actuelle dont la réalisation des infrastructures tramway, ainsi que la création d'un encoirbellement dédié aux modes actifs et le renforcement structurel du pont ;
- La création d'un pôle de correspondances rue du Seil à Rezé ;
- La création d'aménagements pour la circulation des bus à haut niveau de service sur un axe Est/Ouest sur les communes de Nantes, Rezé et Bouguenais. Cet axe Est-Ouest sera réalisé en 2 phases. Tout d'abord des travaux d'accompagnement de l'axe Nord-Sud via l'aménagement de la C9 entre Pirmil et la rue Salvador Allende sur 7,2 km et ensuite la création d'une véritable ligne de Busway L8 d'une longueur totale de 14 km ;
- La création de nouvelles infrastructures tramway afin de raccorder les stations Jamet et Romanet et une voie de retournement associée (Voie Z) sur les communes de Nantes et Saint Herblain ;
- L'adaptation du terminus tramway existant François Mitterrand sur la commune de Saint Herblain ;
- La création d'un P+R au niveau de l'échangeur de la Ville au Denis à Bouguenais.

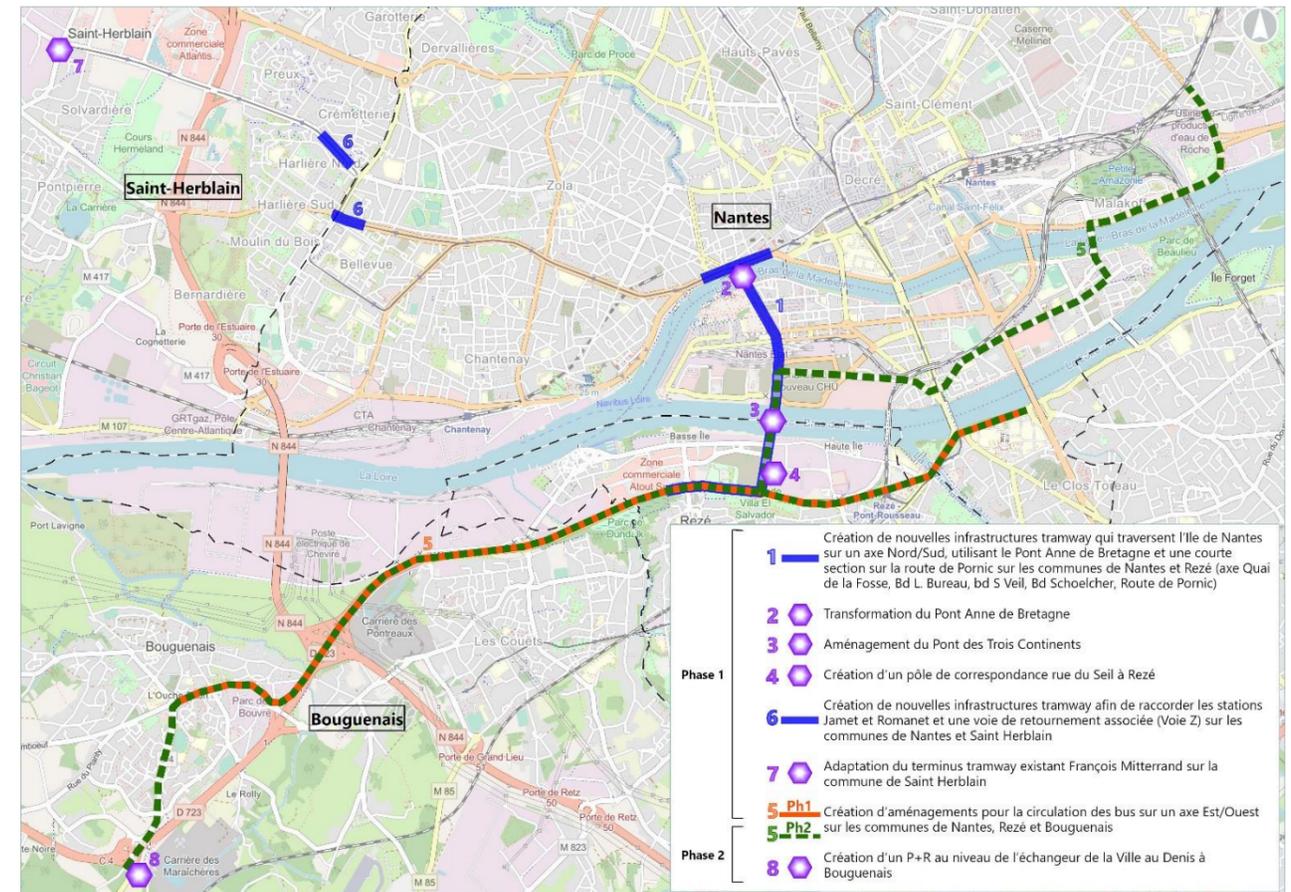


Figure 1 : Localisation des composantes du projet

L'intégralité du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport et de transformation du pont Anne de Bretagne a fait l'objet d'une première enquête publique préalable à la DUP et a été évalué dans le cadre de l'étude d'impact. En revanche, pour les composantes du projet prévues en phase 2 (création d'une ligne de busway L8 et création d'un parking relais à la Ville-au-Denis), l'étude d'impact a été réalisée sur la base d'études techniques préliminaires ne permettant pas d'apprécier complètement leurs impacts sur l'environnement. Ainsi, le dossier d'autorisation environnementale ne portait que sur la phase 1. L'objet de la présente enquête publique est donc d'actualiser l'étude d'impact en prenant en compte les études techniques au stade AVP de la phase 2 du projet et de faire une demande d'autorisation environnementale pour la phase 2, c'est-à-dire :

- La création d'aménagements pour la circulation des bus à haut niveau de service sur un axe Est/Ouest sur les communes de Nantes, Rezé et Bouguenais sur un linéaire de 15,5 km ;
- La création d'un P+R au niveau de l'échangeur de la Ville au Denis à Bouguenais.

Trois communes du territoire de Nantes Métropole sont concernées par cette deuxième demande d'autorisation environnementale :

- Bouguenais
- Nantes
- Rezé

L'enquête publique unique de la phase 2 est préalable :

- à l'**autorisation environnementale** relative aux Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) requise au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement spécifiques à la phase 2 du projet, regroupant dans le cadre du présent projet :
 - la **demande d'autorisation au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques** (articles L.214-3 et suivants et article R.214-1 du Code de l'environnement) pour la phase 2 du projet ;
 - la **demande de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés** (articles L.411-1 et 2 du Code de l'environnement) pour la phase 2 du projet ;
 - la demande d'autorisation d'abattage d'arbres d'alignement (article L350-3 du code de l'environnement) pour la phase 2;
- au **permis d'aménager** en application de l'article R.421-19 du Code de l'urbanisme, pour le parking relais de la Ville-au-Denis.

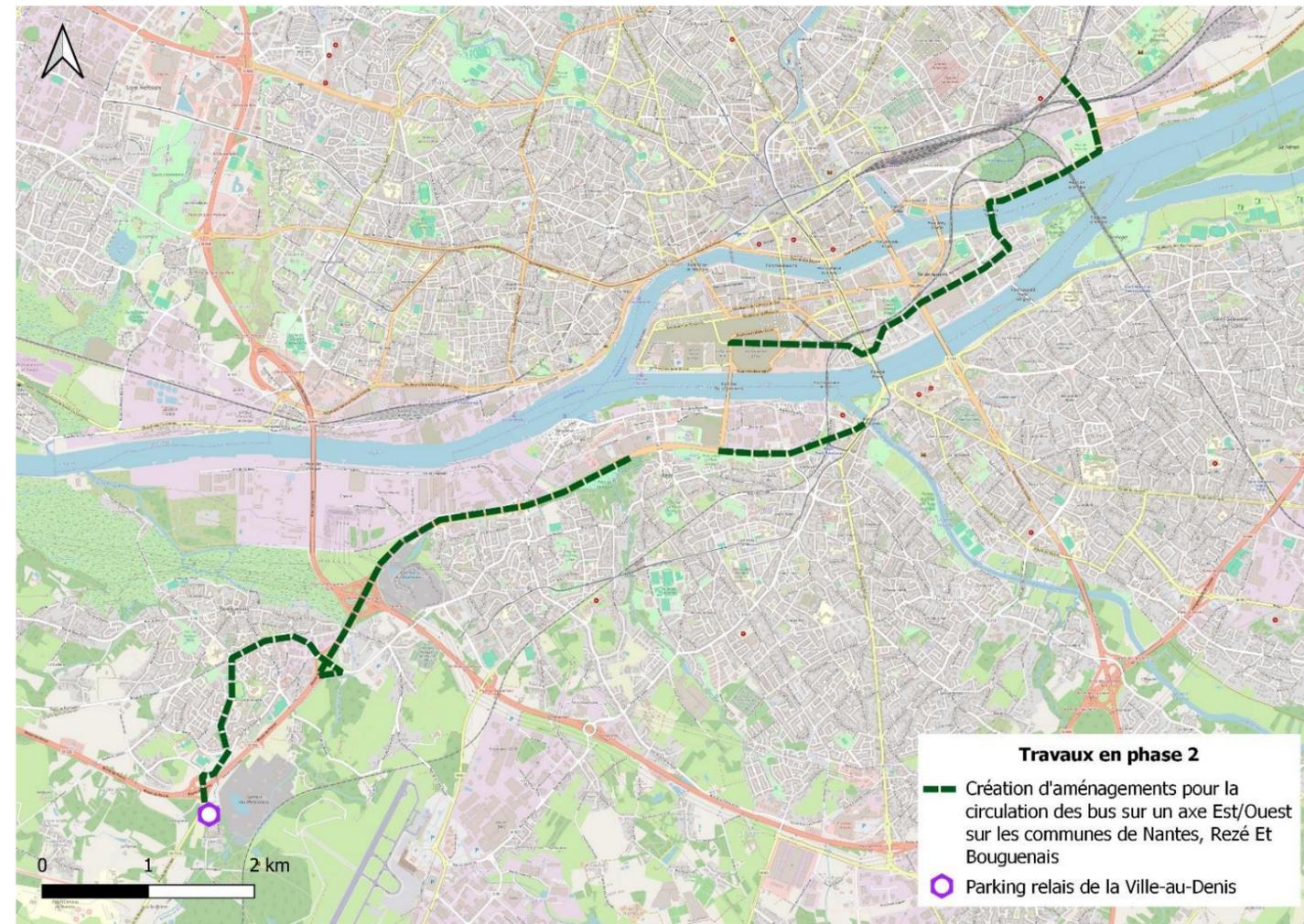


Figure 2 : Localisation des composantes du projet – phase 2

2 Structure du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est constitué de 10 pièces, telles que présentées ci-après.

Les principales informations présentées dans chaque pièce sont indiquées dans les tableaux ci-dessous.

Pièce	Principales informations
Pièce A : Note de présentation non technique de l'enquête publique unique	1 – Objectif de l'enquête publique unique
	2 – Historique du projet
	3 – La justification du caractère d'utilité publique du projet
	4 – Le projet dans ses grandes composantes
	5 – Objet de l'enquête
	6 – Composition du dossier d'enquête
	7 – Synthèse des principales pièces du dossier d'enquête publique
Pièce B : Objet de l'enquête – Informations juridiques et administratives	1 – Présentation du maître d'ouvrage
	2 – Objet et condition de l'enquête
	3 – Insertion de l'enquête dans la procédure administrative relative à l'opération
	4 – Texte régissant l'enquête publique
Pièce C1 : Résumé non technique de l'évaluation environnementale	Synthèse de l'étude d'impact qui est en pièce C2
Pièce C2 : Actualisation de l'étude d'impact du projet (Contenu régi par l'article R.122-5 du code de l'environnement et par l'article R.151-3 du code de l'urbanisme)	1 – Préambule
	2 - Contexte
	3 – Justification du projet
	4 – Description du projet retenu
	5 – Solutions de substitutions raisonnables examinées pour l'insertion du projet et raisons pour lesquelles il a été retenu
	6 – État actuel de l'environnement et description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet
	7 – Les aspects pertinents de l'environnement (« les scénarios de référence ») et l'évolution de ses aspects en l'absence de mise en œuvre du projet
	8 – Analyse des incidences notables du projet sur l'environnement et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées
	9 – Les outils de planification urbaine à l'échelle intercommunale

Pièce	Principales informations
	10 - Incidences négatives notables du projet résultant de sa vulnérabilité face à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs.
	11 – Incidences du projet sur le réseau Natura 2000
	12 – Cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés
	13 – Analyse des conséquences prévisibles du projet sur le développement éventuel de l'urbanisation
	14 – Analyse des enjeux écologiques et des risques liés aux aménagements fonciers, agricoles et forestiers
	15 – Analyse des coûts collectifs, des avantages pour la collectivité et des consommations énergétiques
	16 – Description des hypothèses de trafic, des conditions de circulation et des méthodes de calcul utilisées pour les évaluer et en étudier les conséquences
	17 – Évaluation environnementale du PLU de Nantes Métropole <i>Pour mémoire uniquement (aucune actualisation en phase 2)</i>
	18 – Méthodes de prévision utilisées pour évaluer les incidences notables du projet sur l'environnement
	19 – Noms, qualité et qualification des experts ayant préparé l'étude d'impact et études ayant contribué à sa réalisation
Pièce D : Dossier de demande d'autorisation environnementale – Phase 2 du projet	Les pièces D, correspondant aux pièces de la demande d'autorisation environnementale ne concernent que la phase 2 du projet.
Pièces communes aux éléments du dossier d'autorisation environnementale - Phase 2 du projet	D1 – Présentation du projet 1 – Introduction et contexte réglementaire 2 - Identification du demandeur 3 – Plan de situation du projet 4 – Présentation du projet
	D2 – Note de présentation non technique de l'autorisation environnementale de phase 2
	D3 – Justification de la maîtrise foncière
Pièce D4: Pièces du volet loi sur l'eau – Phase 2 du projet	1 - Préambule
	2 - Présentation du projet sur les sujets liés à l'eau
	3 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Pièce	Principales informations
	4 - Analyse des incidences du projet
	5 - Compatibilité du projet avec les documents de portée supérieure de gestion des eaux
Pièce D5 : Pièces du volet espèces protégées - Phase 2 du projet	1 - Préambule
	2 - Formulaire CERFA
	3 - Présentation générale de la demande
	4 – Éligibilité du projet à une dérogation
	5 – Présentation détaillée du projet
	6 - Méthodologies
	7 – État initial
	8 – Impacts bruts du projet en phase 2
	9 – Effets cumulés
	10 – Mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet
	11 – Évaluation des impacts résiduels du projet
	12 – Conclusion de la séquence ER et estimation du besoin de mesures compensatoires au titre des espèces protégées
	13 – Dimensionnement de la compensation
	14 – Mesures d'accompagnement
	15 – Synthèse et chiffrage des mesures proposées
	16 – Conclusion
17 - Annexes	
Pièce D6 : Pièce du volet autorisation d'abattage d'arbres d'alignements – Phase 2 du projet	1 – Introduction et contexte réglementaire
	2 – identification du demandeur
	3 – Plan de situation
	4 – Présentation du projet
	6 - Localisation des arbres concernés par l'autorisation d'abattage
	7 - Mesures d'évitement, réduction et compensation
Pièce E : Évaluation socio-économique	1 - Préambule
	2 – Contexte

Pièce	Principales informations
Pour mémoire uniquement (aucune actualisation en phase 2)	3 – Le projet retenu
	4 – Cadre et principes de l'évaluation socio-économique
	5 – Analyse stratégique
	6 – Analyse des effets
	7 – Résultats de l'évaluation socio-économique
	8 – Synthèse de l'évaluation
Pièce F : Permis d'aménager	Permis d'aménager pour la Ligne 8 de Busway sur la Commune de Bouguenais
Pièce G : Annexes	Annexe 1 : Bilan des garants de la concertation
	Annexe 2 : Courriers de la DRAC en réponse à la consultation préalable aux projets d'aménagement – Archéologie préventive
	Annexe 3 : Plan de localisation général des travaux – phase 1
	Annexe 4 : Plan de localisation général des travaux – phase 2
	Annexe 5 : Fiche synthétique- Présentation du modèle de Nantes Métropole - version 8.3.2
	Annexe 6 : Étude air et santé, Egis, 2022
	Annexe 7 : Rapport de l'étude d'impact acoustique, Venathec, 2023
	Annexe 8 : Rapport de l'étude de simulation d'impact vibratoire, Vibrathec, 2022
	Annexe 9 : Rapport technique – Phase 1 – Réalisation d'un modèle hydraulique complémentaire – Janvier 2022 pour le projet du Pont Anne de Bretagne (Bureau d'étude EGIS)
	Annexe 10 : Modélisation hydraulique Sud Loire
	Annexe 11 : Notice hydraulique de la phase 2 du projet DNLT (hors Ile de Nantes)
	Annexe 12 : Notice hydraulique de la phase 2 du projet DNLT (Bd Bénoni Goullin jusqu'au carrefour Général de Gaulle)
Pièce H : Avis de l'autorité environnementale et mémoire en réponse	- Avis de l'Autorité Environnementale initial.
	- Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact initiale
	- Conclusion de la commission d'enquête sur l'autorisation environnementale de la phase 1
	- Avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact actualisée
	- Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact actualisée

3 Conseils aux lecteurs

Vous recherchez des informations sur :

- L'objet de l'enquête et son cadre juridique => Pièce B
- Le projet et son historique => Pièces A, C1 et C2
- Le volet eau => Pièce D4
- La biodiversité => Pièce D5
- L'abattage des arbres => D6